

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 JUIN 2020

Suite à la convocation du Maire, Monsieur Jean-Pierre VILLECHALANE, en date du 29 mai 2020, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Trény le mardi 2 juin 2020 à 19 h.
La présence d'un public de 8 personnes a été autorisée et affichée à l'extérieur.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 26 mai 2020
- Syndicats intercommunaux – Élection des délégués
- Création des commissions communales – Élection des délégués
- Indemnité du Maire et des Adjointes
- Délégation du Maire
- Taxes locales taux impositions 2020
- Autorisation de dépense – article 6232
- Annulation des loyers des commerçants suite au COVID 19
- Remboursement à encaisser par la commune
- Baux coiffeur

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 19 h 04.

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

Etaient présents :

- BECUWE Rudy
- BESSE Sophie
- CHABANNIER Matthieu
- CHATEAU Fabrice
- COUSSY Kevin
- DURAND Jean-Pierre
- EDWARDS Stewart
- FONT Lydia
- FREDOU Marie-France
- POUGET Corentin
- SZUBERT Rita
- VILLECHALANE Jean Pierre

Monsieur VEDRENNE Grégory a annoncé un retard de 30 mn en raison de son déplacement professionnel.

1. Approbation du Procès-Verbal du 26 mai 2020

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité

2. Syndicats intercommunaux – Élection des délégués

Le Maire énumère ensuite les différents syndicats auxquels des membres du Conseil Municipal d'Abjat-sur-Bandiât doivent participer lors des réunions intercommunales, à raison de 1 ou 2 membres titulaires et 1 ou 2 membres suppléants :

- SDE 24 : électricité

Sont candidats en tant que délégués titulaires :

- * Rudy BECUWE
- * Stewart EDWARDS

Sont candidats en tant que délégués suppléants :

- * Jean-Pierre DURAND
- * Rita SZUBERT

Arrivée de Grégory VEDRENNE à 19 h 27.

- Transports scolaires :

Sont candidats en tant que délégués titulaires :

- * Marie-France FREDOU
- * Rudy BECUWE

Sont candidats en tant que délégués suppléants :

- * Sophie BESSE
- * Grégory VEDRENNE

- SIDE :

Sont candidats en tant que délégués titulaires :

- * Stewart EDWARDS
- * Kevin COUSSY

Sont candidats en tant que délégués suppléants :

- * Rudy BECUWE
- * Jean-Pierre DURAND

- SMCTOM :

Sont candidats en tant que délégués titulaires :

- * Corentin POUGET
- * Fabrice CHATEAU

Sont candidats en tant que délégués suppléants :

- * Kevin COUSSY
- * Grégory VEDRENNE

- PNR :

Est candidat en tant que délégué titulaire :

- * Kevin COUSSY

Est candidat en tant que délégué suppléant :

- * Matthieu CHABANNIER

Les candidatures aux différents syndicats sont approuvées à l'unanimité.

3. Création des commissions communales – Élection des délégués

Le Maire propose la nomination de deux Conseillers Municipaux en tant que Conseillers Municipaux Délégués :

- Conseiller Municipal Délégué à la Transition Ecologique et Energétique : Fabrice CHATEAU
- Conseiller Municipal Délégué à la Voirie: Grégory VEDRENNE

Le Maire énumère les domaines de compétence des trois Adjointes décidés lors d'une réunion interne :

- **VOIRIE** : Stewart EDWARDS Titulaire, Rita SZUBERT Suppléante
- **BATIMENTS** : Marie-France FREDOU Titulaire, Rita SZUBERT Suppléante
- **ECOLE** : Rita SZUBERT Titulaire, Marie-France FREDOU Suppléante
- **COMMUNICATION** : Rita SZUBERT Titulaire, Stewart EDWARDS Suppléant
- **FESTIVITES** : Stewart EDWARDS Titulaire, Marie-France FREDOU Suppléante
- **ADRESSAGE** : Rita SZUBERT Titulaire, Stewart EDWARDS Suppléant.
- la commission **FINANCES, COMMERCES et MARCHES**, ainsi que la commission **FLEURISSEMENT** sont présidées par Jean Pierre VILLECHALANE

Ensuite il est abordé le sujet de la mise en place des différentes commissions nécessaires au fonctionnement de la commune. Les conseillers municipaux sont invités à choisir les commissions auxquelles ils souhaitent appartenir, à savoir :

- commission chargée des **finances, de l'économie, des commerces et des marchés** : présidée par le Maire, Jean Pierre VILLECHALANE
 - * Sophie BESSE
 - * Jean-Pierre DURAND
 - * Corentin POUGET
 - * Fabrice CHATEAU
 - * Kevin COUSSY
 - * Marie-France FREDOU
- commission chargée de **la transition écologique et énergétique** : présidée par le Maire,
 - * Fabrice CHATEAU
 - * Kevin COUSSY
 - * Rudy BECUWE
- commission chargée de **la voirie** : présidée par Stewart EDWARDS
 - * Rita SZUBERT
 - * Grégory VEDRENNE
 - * Matthieu CHABANNIER
 - * Corentin POUGET
 - * Fabrice CHATEAU
- commission chargée **des bâtiments communaux** : présidée par Marie-France FREDOU
 - * Rita SZUBERT
 - * Matthieu CHABANNIER
 - * Gregory VEDRENNE
- commission chargée **des affaires scolaires** : présidée par Rita SZUBERT
 - * Marie-France FREDOU
 - * Fabrice CHATEAU

* Grégory VEDRENNE

* Rudy BECUWE

- commission chargée **de la communication** : présidée par Rita SZUBERT

* Stewart EDWARDS

* Jean-Pierre DURAND

* Lydia FONT

- commission chargée **des festivités** : présidée par Stewart EDWARDS

* Marie-France FREDOU

* Rudy BECUWE

- commission chargée **du fleurissement** : présidée par le Maire

* tout le conseil municipal est impliqué dans cet important projet

Départ de Lydia FONT à 20 h 45

- commission chargée de **l'adressage de la commune** : présidée par Rita SZUBERT

* Stewart EDWARDS

* Fabrice CHATEAU

* Matthieu CHABANNIER

* Grégory VEDRENNE

* Kevin COUSSY

* Jean-Pierre DURAND

Les candidatures en tant que membres de ces différentes commissions sont approuvées à l'unanimité

4. Indemnités du Maire et des Adjointes

Le Maire procède à la lecture du texte réglementaire relatif à l'indemnité du Maire et des Adjointes d'une commune de moins de 999 habitants.

Il propose la reconduction de l'enveloppe consacrée aux indemnités lors des deux précédents mandats, à savoir :

- indemnités du Maire : indice brut 30.75% de l'indice brut 1027

- indemnités des trois Adjointes à part égale : 8.25% de l'indice brut 1027

Le montant des indemnités du Maire et des Adjointes est approuvé à l'unanimité

5. Délégations du Maire

Il est procédé à la lecture des 14 délégations proposées au Maire pendant son mandat du code général de collectivités territoriales permettant à celui-ci de déléguer un certain nombre de ses compétences.

Les délégations proposées sont approuvées à l'unanimité

6. Taxes locales

Les taxes locales ne sont plus qu'au nombre de deux, la taxe d'habitation ayant été supprimée par décision gouvernementale. Il s'agit de la taxe foncière sur les terrains bâtis, et de la taxe foncière sur les terrains non bâtis.

Taxe foncière sur le bâti : 16.94%

Taxe foncière sur le non bâti : 86.64%

Il est décidé de ne pas augmenter les taux de ces taxes locales à l'unanimité

7. Autorisation de dépense par le Maire selon l'article 6232

Le Maire demande à être autorisé à engager des dépenses utiles aux évènements courants de la commune (gerbes mortuaires, médailles, repas occasionnels...).

Cette autorisation est approuvée à l'unanimité

8. Annulation des loyers des commerçants suite au COVID 19

En raison du confinement imposé par le COVID 19, les artisans commerçants de la commune, locataires de bâtiments communaux, ont dû cesser leurs activités pendant deux mois ou voir leurs activités diminuer de manière importante. Afin que la commune puisse apporter une aide symbolique au moment de cette crise sanitaire et économique, le Maire propose d'annuler les loyers de trois commerçants et artisans pour ces deux mois.

Il est procédé à un vote à main levée : 3 abstentions – 9 votes pour.

L'autorisation d'annuler deux mois de loyers communaux à trois artisans commerçants est approuvée.

Un quatrième commerçant soumis à des contraintes supplémentaires d'ouverture est proposé pour 3 mois de gratuité.

Il est procédé à un vote à main levée : 3 abstentions – 4 contres – 5 pour.

L'autorisation d'annuler trois mois de loyers communaux à ce commerçant est approuvée

9. Remboursement à encaisser par la commune

L'assurance souscrite suite à l'achat d'un tracteur d'occasion fait l'objet d'un remboursement suite à la modification du contrat d'assurance. Un chèque de 103,72 euros doit être encaissé sur le compte de la Mairie.

L'autorisation d'encaisser ce chèque est demandé à l'assemblée en application à la réglementation en vigueur.

L'autorisation d'encaisser ce chèque de 103,72 euros est approuvé à l'unanimité

10. Baux du coiffeur

Le Maire a reçu un courrier relatif à la fin des deux contrats de bail commercial signés par le coiffeur d'Abjat, à compter du 30 juin 2020.

Malgré les investissements financés par la Mairie pour adapter les locaux commerciaux et la cessation prématurée de ces baux commerciaux, il est proposé de ne pas appliquer de pénalités financières au dit commerçant.

L'autorisation de ne pas appliquer de pénalités financières est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 45.

2 Juin 2020